

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**du 9 mars 2023 à 19 heures**

Le **9 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHALLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUPOUÉ Yannick, Maire.

Date de convocation : 28 février 2023

Membres présents : BOLVARD Huguette, CLAVEL Isabelle, DINAND Gilles, DUPOUÉ Yannick, FLORET Jean-Pierre, GIRAUD Stéphanie, LAGOUTTE Geneviève, LUCAS Antoine, PLASSE Pierre, SOARES Jennifer, VAISSAIRE Gaëtan.

Absents : BELIME Lisette, arrivée à 19h50, GAZEL Alexandre, METIER Marie-Hélène

Procurations : Mme BELIME à Mme LAGOUTTE, M. GAZEL à M. VAISSAIRE, Mme METIER à Mme SOARES

**QUORUM :**

Membres en exercice : 14

Membres présents : 12

Membres votants : 14

Secrétaire de séance : Mme SOARES Jennifer

**Ordre du jour :**

- Adoption du dernier compte-rendu,
- Approbation des comptes de gestion 2022,
- Affectation du résultat 2022,
- Approbation des comptes administratifs 2022,
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier compte-rendu de la séance du 9 février 2023, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente :

**DELIBERATION N° 2023-09 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS 2022**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 Commune et Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs Commune et Assainissement de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de

tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 Commune et Assainissement en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs actives :

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur MASSON, Trésorier visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## N° 2023-10 AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yannick DUPOUÉ, décide de statuer sur l'affectation des résultats de l'année 2022 des budgets commune et assainissement :

### Pour le budget commune :

Considérant que la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, présente un besoin de financement de 32 326,45 €,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de l'exercice de **177 777,44 Euros**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- **affectation complémentaire au R1068 : 32 326,45 Euros**
- **report à nouveau créiteur à l'exercice 2023 au R002 : 145 450,99 Euros**

### Pour le budget assainissement :

Considérant que la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, ne présente pas de besoin de financement,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de l'exercice de **39 144,39 Euros**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- **affectation complémentaire au R1068 : 0 Euros**
- **report à nouveau créiteur à l'exercice 2023 au R002 : 69 144,96 Euros**

## N° 2023-11 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur le Maire donne acte de la présentation des comptes administratifs commune et assainissement de l'exercice 2022, lesquels se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépense ou déficit	recette ou excédent	dépense ou déficit	recette ou excédent	dépense ou déficit	recette ou excédent
<b>Commune</b>						
résultats reportés		145 269,40		49 162,89		194 432,29
opération de l'exercice	587 981,72	620 489,76	265 466,20	232 683,86	853 447,92	853 173,62
<b>Totaux</b>	<b>587 981,72</b>	<b>765 759,16</b>	<b>265 466,20</b>	<b>281 846,75</b>	<b>853 447,92</b>	<b>1 047 605,91</b>
résultats de l'exercice		32 508,04	32 782,34		274,30	
<b>résultats de clôture</b>		<b>177 777,44</b>		<b>16 380,55</b>		<b>194 157,99</b>
Restes à réaliser (Inv.)	0,00	0,00	1 030 389,00	981 682,00	1 030 389,00	981 682,00
<b>Totaux</b>		<b>177 777,44</b>	<b>32 326,45</b>			<b>145 450,99</b>

Assainissement	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
résultats reportés		54 165,94		30 878,90		85 044,84
opération de l'exercice	36 485,38	51 464,40	22 185,63	30 451,12	58 671,01	81 915,52
<b>Totaux</b>	<b>36 485,38</b>	<b>105 630,34</b>	<b>22 185,63</b>	<b>61 330,02</b>	<b>58 671,01</b>	<b>166 960,36</b>
résultats de l'exercice		14 979,02		8 265,49		23 244,51
<b>résultats de clôture</b>		<b>69 144,96</b>		<b>39 144,39</b>		<b>108 289,35</b>
Restes à réaliser (Inv.)			30 000,00	19 555,00	30 000,00	19 555,00
<b>Totaux</b>		<b>69 144,96</b>		<b>28 699,39</b>		<b>97 844,35</b>

Après avoir élu sa Présidente, Mme BOLVARD Huguette, le Conseil Municipal constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe la sincérité des comptes conformes au compte du Trésorier de Thiers et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Voté à la majorité des membres : 13 POUR, 1 Abstention le Maire n'ayant pas pris part au vote.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

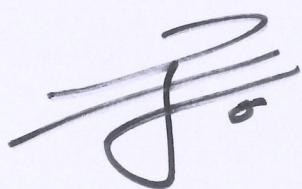
Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

La date du prochain conseil Municipal est fixée au jeudi 13 avril 2023 à 19h.

**Procès-verbal de la séance du 9 mars 2023 approuvé en Conseil Municipal du 13 avril 2023.**

**Le Maire,  
Yannick DUPOUÉ**



**La secrétaire de séance  
Jennifer SOARES**

